



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

 Réserve
au
Moniteur
belge


20125750

TRIBUNAL DE L'ENTREPRISE

14 OCT. 2020

DU BRABANT WALLON
Greffe

N° d'entreprise : 0474 171 830

Nom

(en entier) : **Lloyds Property Management Company Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue Pasteur 2, 1300 Wavre****Objet de l'acte : Démission - Nomination**

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale Ordinaire des actionnaires de la SA Lloyds Property Management Company Belgium qui s'est tenue le 14 septembre 2020 :

LES ACTIONNAIRES APPROUVENT ET ADOPTENT A L'UNANIMITE les résolutions suivantes :

(...)

Résolution 7 – Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes

L'assemblée générale ordinaire de la Société constate que le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL, vient à échéance lors de la présente assemblée.

L'assemblée générale ordinaire de la Société décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL, pour une période de 3 ans prenant cours ce jour et venant à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire qui sera amenée à se prononcer sur les comptes clôturés au 31 mars 2023. Cette société désigne Monsieur Eric Nys, réviseur d'entreprises, pour la représenter et le charge de l'exercice de ce mandat au nom et pour le compte de Deloitte Bedrijfsrevisoren/Réviseurs d'entreprises SC SCRL.

Les émoluments du Commissaire sont fixés, pour toute la durée de son mandat, à 8.862 EUR par an HTVA (plus débours divers et cotisation IRE) et sont soumis à indexation sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation.

Résolution 8 – Pouvoirs à conférer en vue de l'exécution de ce qui précède

A l'unanimité, l'Assemblée Générale décide de conférer tous pouvoirs aux Administrateurs, à Madame Charlotte Gillot et à Madame Anne Vandoolaeghe, chacun agissant seul et avec l'autorisation de subdéléguer ses pouvoirs, afin de procéder à toute formalité généralement nécessaire ou utile relative aux décisions de la Société en ce compris le pouvoir de signer et de déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, de déposer tout document au greffe compétent et de procéder aux formalités nécessaires à la publication des décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge. A ces fins, le mandataire pourra au nom de la Société, faire toutes déclarations, signer tous documents et pièces et, en général, faire le nécessaire.

Pour extrait certifié conforme.
Charlotte Gillot
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 23/10/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).